

À L'INSTANT MÊME,
ILS SE LEVÈRENT



Orientations missionnaires
du diocèse d'Angers

2018

2028

“À L’INSTANT MÊME, ILS SE LEVÈRENT”

Lc 24,33



D.R.

Le 8 janvier 2017, je vous ai adressé une lettre pastorale *Tous disciples-missionnaires*. Elle précisait les trois axes missionnaires que j’avais retenus pour notre démarche synodale afin de compléter et mettre à jour la charte de 2007 : la mission, la vie et l’animation des communautés chrétiennes ; la famille ; la formation de disciples-missionnaires. Parvenu au terme de ce beau travail de réflexion et de concertation qui a mobilisé toute notre Église diocésaine, je remercie tous ceux qui se sont mis au service de cette démarche.

Aujourd’hui, je vous invite avec joie à découvrir nos nouvelles orientations missionnaires sous le bel éclairage évan-

gélifique de la rencontre de Jésus avec les disciples d’Emmaüs (Lc 24,13-36). Au cœur de cet Évangile, le Christ ressuscité ouvre les yeux des deux pèlerins. Et leurs cœurs deviennent tout brûlants. L’Esprit Saint leur est donné pour les éclairer de **la**

lumière de Pâques. Il ne s’agit aucunement d’une lumière supplémentaire ou de meilleure qualité dont nous aurions besoin pour avancer. Non, il s’agit de “*la vraie lumière qui éclaire tout homme en venant dans le monde*” (Jn 1,9), cette

lumière que le Christ ressuscité nous offre sans jamais se lasser. Touchés par cette lumière, les disciples deviennent missionnaires : “**À l’instant même, ils se levèrent !**”

En vous proposant de mettre en œuvre ces orientations missionnaires, je nourris **l’espérance** de renouveler l’élan missionnaire de nos communautés chrétiennes et de nos familles. Nous répondrons ainsi à l’invitation du Christ adressée à ses disciples : “*Allez ! De tous les peuples, faites des disciples. Baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Et moi, je suis avec vous tous les jours jusqu’à la fin du monde*” (Mt 28,19-20).

Ces orientations ne disent pas tout de notre vie chrétienne. Dans la fidélité à l’Évangile, elles tentent de tracer notre route pour les dix ans à venir. Par ailleurs, les décisions de la charte synodale de 2007 vont continuer à inspirer la vie de notre Église diocésaine.

Ces orientations sont nôtres. Elles vous sont confiées. Il est plus exact de dire : elles nous sont confiées. En effet, je les reçois en même temps que vous et je veillerai à ce qu’elles portent du fruit. Avec vous, j’invoque le Seigneur, pour qu’il nous envoie son Esprit Saint. Que celui-ci guide notre Église diocésaine sur les routes de la mission en Anjou et au-delà !



“ALLEZ !
DE TOUS
LES PEUPLES,
FAITES
DES DISCIPLES.”



Dans quel esprit devons-nous recevoir ces orientations missionnaires ?

Le Christ se révèle sans cesse comme **un compagnon patient et audacieux, humble et courageux**. Ces attitudes doivent nous inspirer pour accueillir et mettre en œuvre nos orientations missionnaires dans un esprit de foi et de joyeuse confiance.

PATIENCE ET AUDACE

Lorsque nous méditons l'Évangile des pèlerins d'Emmaüs, nous prenons conscience de la patience et de la délicatesse de Jésus. Jésus ne s'impatiente pas devant les imperfections de ses disciples, leur lenteur à croire. Il respecte leur itinéraire. En même temps, Jésus est plein d'audace, il ne se contente pas d'écouter et d'accompagner. Il questionne, enseigne et incite à une véritable conversion.

Jésus est un exemple pour tous ceux qui ont reçu mission de former à la vie avec le Christ. Je pense ici aux parents, aux éducateurs de la foi dans nos paroisses, dans nos mouvements de jeunesse tout comme dans l'Enseignement catholique.

Comme nous aurons à imaginer de nouvelles voies pour porter l'Évangile à tous, nous risquons de céder à l'impatience, à la tentation de chercher tout de suite des résultats, le succès, les grands nombres. Ce n'est pas la méthode de Dieu. Lorsque Jésus parle du Royaume de Dieu, il évoque l'audace du semeur qui jette le grain à pleines mains, la patience du cultivateur qui laisse pousser le bon grain et l'ivraie.

Voilà bien deux attitudes qui peuvent assurer la fécondité de nos orientations missionnaires.

HUMILITÉ ET COURAGE

Une autre tentation vient se mêler à notre souci d'évangéliser : celle de la puissance, de la réussite. L'exemple de la venue de notre Sauveur dans la chair doit nous éclairer et nous inspirer. Il a voulu connaître la "vie cachée" et affronter avec courage l'humiliation de la Croix. Sur le chemin d'Emmaüs, Jésus n'éblouit pas. Il accepte d'être là longtemps dans la vie des personnes sans être reconnu. C'est dans le même état d'esprit que notre Église est appelée à témoigner de la lumière du Ressuscité. Notre monde se trouve confronté à de graves questions quant à son avenir. Nous sommes convaincus que l'Évangile offre des réponses aux désirs les plus profonds de notre humanité. Les orientations missionnaires cherchent à répondre à ces défis en reprenant l'exhortation de l'apôtre Pierre : "*Soyez toujours prêts à rendre raison de votre espérance, mais avec douceur et respect*" (1 P 3,15-16).

Nous sommes tous appelés à une conversion missionnaire. Elle appelle des choix courageux qui manifestent que, dans notre vie personnelle et communautaire, le Christ a la première place. Il ne s'agit pas de désertir notre quotidien mais de l'ordonner, d'établir des priorités. Le courage soutient la persévérance des apôtres : l'enthousiasme des départs ne doit pas s'éteindre mais affronter l'épreuve de la durée.

Sur le chemin d'Emmaüs, le Ressuscité a redonné confiance à ses disciples fatigués et découragés. Depuis lors, il ne cesse d'accompagner son Église sur les chemins de la mission. C'est lui notre joie et personne ne pourra nous la voler. Bonne et joyeuse route à tous pour les dix ans qui viennent !

Données en la fête de Pentecôte 2018

+ Mgr Emmanuel DELMAS,
Évêque d'Angers



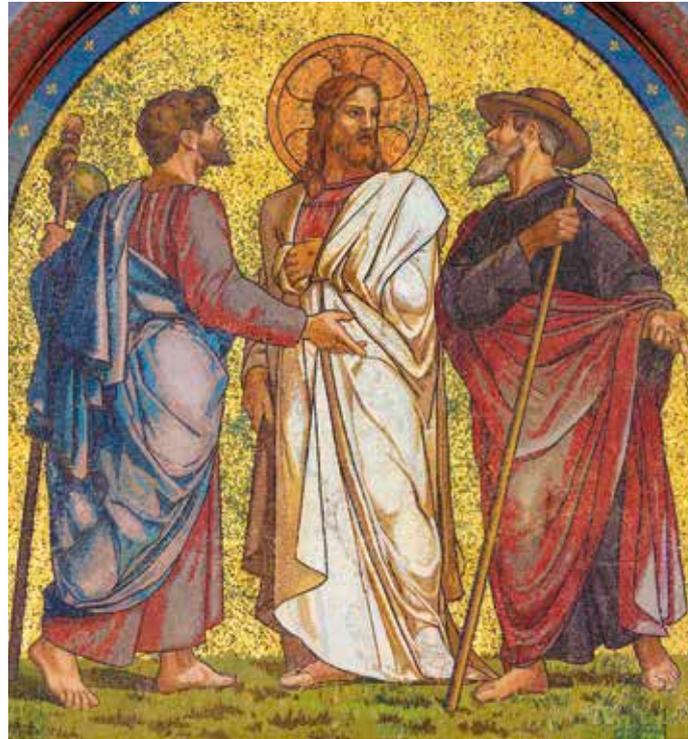
Mgr Claude CESBRON,
Chancelier



SOMMAIRE

- 1 JÉSUS NOUS REJOINT
Page 4
- 2 JÉSUS NOUS ENSEIGNE
Page 8
- 3 JÉSUS DEMEURE
AVEC NOUS
Page 12
- 4 JÉSUS NOUS ENVOIE
Page 18

JÉSUS NOUS REJOINT



4

Le même jour, deux disciples faisaient route vers un village appelé Emmaüs, à deux heures de marche de Jérusalem, et ils parlaient entre eux de tout ce qui s'était passé. Or, tandis qu'ils s'entretenaient et s'interrogeaient, Jésus lui-même s'approcha, et il marchait avec eux. Mais leurs yeux étaient empêchés de le reconnaître. Jésus leur dit: *"De quoi discutez-vous en marchant?"* (Lc 24,13-17)

Une Église diocésaine qui accueille, dialogue et rejoint

Sur le chemin d'Emmaüs, Jésus ressuscité **rejoint** les disciples atterrés par sa mort. Il accueille leur détresse. Il établit le contact, il entre en **dialogue**, il les écoute, et noue une relation. Il marche avec eux, il les **accompagne** en s'intéressant à leurs préoccupations. Progressivement, il les fait passer du doute à la foi, du désarroi à l'espérance, de l'abattement à l'élan missionnaire.

Nous le croyons, Dieu vient à l'homme, il se fait proche! Jésus ressuscité, le Vivant, comme il l'a fait avec les compagnons d'Emmaüs, continue de nous rejoindre là où nous en sommes de nos désirs, peines, préoccupations, joies et

espoirs¹. Nous, ses disciples, mais aussi tout homme. Notre Dieu désire prendre soin de nous. Il veut nouer un dialogue, une alliance avec chacun!

Nous sommes bénéficiaires de cette présence aimante de Dieu à nos côtés. Nous sommes ces disciples heureux d'être rejoints par le Ressuscité; mais nous sommes aussi appelés à devenir "sacrements"² de cette présence auprès de tous ceux que nous rencontrons. Quand nous prêtons attention à ceux que nous côtoyons, quand nous nous intéressons vraiment à ce qu'ils vivent, ressentent, recherchent, nous devenons missionnaires, témoins, visages et mains du Christ qui vient à eux.

Catholiques du diocèse d'Angers, nous habitons un territoire réputé pour sa douceur de vivre et sa tradition d'accueil. Nous sommes appelés à nous faire plus proches des habitants de notre département, de tous ceux qui arrivent, et à être toujours attentifs aux demandes, aux questions, aux situations de fragilité. Par exemple, à l'appel du pape François, de nombreuses communautés paroissiales se sont engagées envers les migrants. Nos communautés chrétiennes peuvent devenir de beaux espaces d'accueil, de dialogue et de compagnonnage.

ACCUEILLIR

Décision 1 Stimuler le sens de l'accueil

Rendre chaque baptisé acteur de l'accueil dans sa communauté. Veiller à l'organisation régulière de cet accueil dans les différents lieux: presbytères, églises, villages et quartiers, mouvements³, établissements scolaires et universitaires.

Avoir une attention particulière aux nouveaux arrivants, à leur diversité sociale, aux personnes en situation de handicap, aux personnes en situation douloureuse ou éloignées de l'Église, aux migrants...

Inciter les communautés ecclésiales de base⁴ à donner vie à leurs églises ou chapelles, en les laissant ouvertes, en particulier dans les villages où l'eucharistie dominicale est rarement célébrée, et en s'y réunissant en semaine, par exemple pour un temps de prière, une célébration, un temps fort (fête patronale)...

Instituer en paroisse une formation à l'accueil. Prévoir une relecture régulière de cette mission.

"L'Église est appelée à être toujours la maison ouverte du Père. Un des signes concrets de cette ouverture est d'avoir partout des églises avec les portes ouvertes..."

Pape François,
Evangelii gaudium, § 47

¹ Cf. Concile Vatican II, *Gaudium et spes*, § 1.

² Cf. Concile Vatican II, *Lumen gentium*, § 1.

³ Le terme "mouvements" désigne dans ces orientations l'ensemble des associations de fidèles reconnues dans le diocèse d'Angers: mouvements éducatifs, mouvements d'action catholique et de vie professionnelle, mouvements familiaux, mouvements de santé et de solidarité, mouvements spirituels.



“Le défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d’unir toute la famille humaine dans la recherche d’un développement durable et intégral, car nous savons que les choses peuvent changer...”

Pape François,
Laudato si', §13

Décision 2 **Accueillir la diversité culturelle, se faire proche de ceux qui viennent de loin**

En toute communauté⁵, être attentif et respectueux de la diversité culturelle qui marque notre époque. Favoriser la connaissance et l’enrichissement réciproques.

Prendre en compte la réalité des migrations, avoir un regard de confiance et une action organisée, concertée, généreuse, envers les migrants.

Décision 3 **Favoriser l’accueil et l’insertion des familles**

Proposer des animations (dimanche des familles, randonnées, rallyes des familles, pèlerinages), en paroisse et en mouvement, qui prennent en compte les rythmes familiaux, le langage et la culture des jeunes générations. Ceci avec une attention particulière pour les familles monoparentales, les couples sans enfant, les familles touchées par la séparation, le chômage, la pauvreté, l’éloignement géographique, la migration, l’isolement, les addictions, les maladies et handicaps, le veuvage.

Confier à quelques lieux d’accueil dans le diocèse (maisons religieuses, maisons diocésaines, “maison des familles”) la mission d’accueillir et de prier pour les personnes et les familles, en particulier celles en difficulté.

DIALOGUER

Décision 4 **Aider chaque baptisé à prendre sa place dans les débats de société**

Confier au service “Société et cultures”, en partenariat avec l’Université catholique de l’Ouest (UCO), la diffusion auprès des baptisés de la doctrine sociale de l’Église, en particulier la réflexion sur l’écologie intégrale (pape François, *Laudato si'*), et sur les enjeux de bioéthique avec des propositions de formations.

Créer dans le diocèse des lieux identifiés comme espaces de dialogue avec toutes les personnes de bonne volonté sur les questions de société. Ces lieux pourront être animés en partenariat par des paroisses et des mouvements, avec les services “Foi” et “Société et cultures”, en dialogue avec les croyants d’autres religions.

Soutenir l’engagement de tous les baptisés dans les différents champs de la vie politique, sociale, économique, culturelle grâce aux formations organisées par les services “Formation permanente”, “Société et cultures” et les mouvements.

4 Cf. décision 23 : Renforcer le développement des “communautés ecclésiales de base”.

5 Le terme “communauté” désigne au sens large les paroisses, les aumôneries, les établissements catholiques d’enseignement, les communautés religieuses, les communautés nouvelles et les mouvements et associations de fidèles.

Décision 5 Assurer une présence de l'Église diocésaine dans les médias et sur le Web

Constituer, avec le service "Communication", un groupe de personnes formées pour aider les diverses communautés à assurer une présence et une parole de l'Église dans les médias et sur le Web ; ceci dans le but de participer au débat sur les questions de société.

Décision 6 Poursuivre le dialogue avec les croyants d'autres religions

Pour mieux tenir compte de la présence d'autres traditions religieuses en Anjou, à l'initiative du service "Foi", favoriser et mieux faire connaître les rencontres et les actions communes entre croyants de diverses traditions religieuses.

REJOINDRE

Décision 7 Rejoindre par les aumôneries

Des aumôneries permettent une présence d'Église dans les établissements publics, militaires, pénitentiaires, sanitaires et scolaires. Elles y exercent la sollicitude de l'Église.

- Veiller, sous l'impulsion du service "Santé et solidarités", à la présence d'aumôneries et d'aumôniers dans les établissements de santé (hôpitaux, cliniques, Ehpad) et à la maison d'arrêt. Proposer et relayer des temps de formation, de ressourcement et d'échange pour leurs bénévoles.
- Favoriser l'articulation entre les aumôneries des institutions de santé et les équipes paroissiales de visite aux malades, notamment pour l'hospitalisation à domicile.
- Soutenir les aumôneries dans les collèges et lycées de l'Enseignement public, sous la responsabilité du service "Jeunes" et dans une bonne articulation avec la pastorale des jeunes des paroisses et des doyennés.

Décision 8 Rejoindre par la culture et le patrimoine religieux

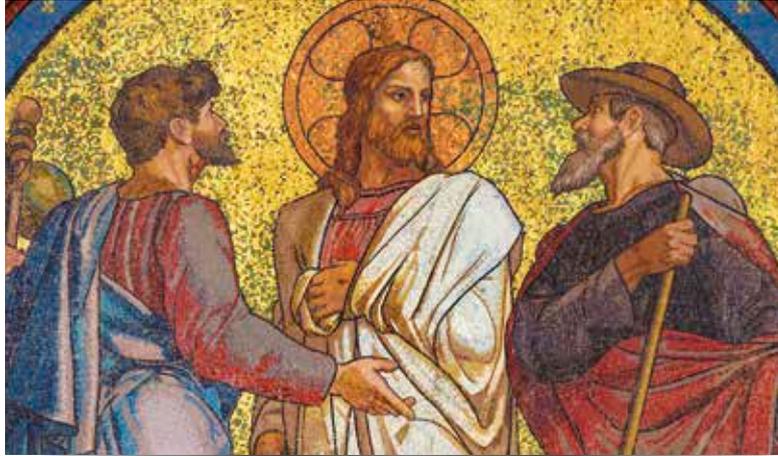
Soutenir, avec le service "Société et cultures", toutes les initiatives que permet la richesse de notre patrimoine religieux.

- Organiser visites, expositions, concerts spirituels, récitals dans les églises et chapelles ; participer à la Nuit des églises et autres manifestations.
- Accompagner l'accueil des manifestations culturelles afin de les resituer dans l'esprit du lieu.
- Veiller, dans les églises, à préserver des espaces propices au recueillement.
- Créer des supports de visite adaptés à tout public. Veiller à l'accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite.
- Créer une exposition itinérante en lien avec une thématique diocésaine.



D.R.

JÉSUS NOUS ENSEIGNE



Jésus leur dit : *“De quoi discutez-vous en marchant ?”* Alors, ils s’arrêtèrent, tout tristes.

L’un des deux, nommé Cléophas, lui répondit : *“Tu es bien le seul étranger résidant à Jérusalem qui ignore les événements de ces jours-ci.”* Il leur dit : *“Quels événements ?”*

Ils lui répondirent : *“Ce qui est arrivé à Jésus de Nazareth, cet homme qui était un prophète puissant par ses actes et ses paroles devant Dieu et devant tout le peuple : comment les grands prêtres et nos chefs l’ont livré, ils l’ont fait condamner à mort et ils l’ont crucifié.*

Nous, nous espérions que c’était lui qui allait délivrer Israël. Mais avec tout cela, voici déjà le troisième jour qui passe depuis que c’est arrivé. À vrai dire, des femmes de notre groupe nous ont remplis de stupeur.

Quand, dès l’aurore, elles sont allées au tombeau, elles n’ont pas trouvé son corps ; elles sont venues nous dire qu’elles avaient même eu une vision : des anges, qui disaient qu’il est vivant.

Quelques-uns de nos compagnons sont allés au tombeau,

et ils ont trouvé les choses comme les femmes l’avaient dit ; mais lui, ils ne l’ont pas vu.”

Il leur dit alors : *“Esprits sans intelligence ! Comme votre cœur est lent à croire tout ce que les prophètes ont dit ! Ne fallait-il pas que le Christ souffrit cela pour entrer dans sa gloire ?”*

Et, partant de Moïse et de tous les Prophètes, il leur interpréta, dans toute l’Écriture, ce qui le concernait.

(Lc 24,17-27).

Une Église diocésaine qui catéchise, forme et éduque

Sur les routes de Judée et de Galilée, dans le Temple ou les synagogues, Jésus a enseigné pour répondre aux soifs de ses contemporains et leur annoncer la Bonne Nouvelle. **Sur le chemin d'Emmaüs**, de manière énergique, le Ressuscité appelle les disciples à ouvrir leurs yeux, leur intelligence et leur cœur. Il leur explique les Écritures, c'est le temps de la **catéchèse** où Jésus **éduque** et **forme** des disciples-missionnaires.

Nous le croyons: aucun disciple, aujourd'hui comme hier, n'a fini de découvrir Dieu qui se révèle, Père, Fils et Esprit Saint. C'est pourquoi, "il est capital d'envisager une formation catéchétique tout au long de la vie"⁶ pour grandir

dans l'intimité avec le Christ et devenir des disciples-missionnaires remplis de joie et de souffle évangéliques.

Dans son exhortation apostolique *Amoris laetitia* (§279), le pape François appelle ainsi les communautés chrétiennes à offrir leur soutien à la mission éducative des familles, à travers la catéchèse... Il souligne aussi l'importance des établissements catholiques qui remplissent une fonction vitale pour aider les parents dans leur devoir d'éducation. L'Enseignement catholique, tout comme les mouvements chrétiens d'éducation, contribue à proposer la foi aux familles et aide les jeunes à "grandir comme adultes mûrs, capables de voir le monde

à travers le regard d'amour de Jésus et comprenant la vie comme un appel à servir Dieu."⁷

Catholiques du diocèse d'Angers, nous avons la chance de vivre dans un département où la population reste jeune: 38 % de moins de 30 ans. Plus de 40 % des enfants et des jeunes sont scolarisés dans l'Enseignement catholique; cependant, le taux d'enfants catéchisés est faible (19 %), ce qui constitue pour notre Église un véritable défi. Nous sommes tous appelés à nous **former** pour comprendre notre foi et rendre compte de l'espérance qui nous habite (cf. 1 P 3, 15).

CATÉCHISER

Décision 9 Élaborer et promouvoir une catéchèse pour tous

Élaborer et promouvoir, avec les services "Foi", "Formation permanente", "Jeunes", "Famille", la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique, en lien avec l'UCO, une catéchèse⁸ pour tous les âges qui :

- favorise la connaissance de la foi, puisée à la source vivante de la Parole de Dieu⁹;
- conduise à célébrer la présence du Christ dans les sacrements et dans la liturgie;
- forme, à la suite du Christ, à avoir ses comportements;
- enseigne à prier;
- éduque à la vie communautaire;
- éduque à la mission et au témoignage.

Cette démarche diocésaine de catéchèse globale est déclinée par les paroisses en un projet catéchétique qui engage les baptisés dans une formation pour tous, tout au long de la vie. Ce projet est diffusé et porté par la communauté paroissiale, les familles, les établissements catholiques d'enseignement, les aumôneries, les mouvements d'un même territoire.

La catéchèse, appuyée sur des supports adaptés aux âges et aux personnes, se vit de façon cohérente et concertée. Elle favorise des temps de rassemblements qui permettent la rencontre des enfants et des jeunes d'établissements catholiques et publics (par exemple pendant les vacances).

6 Mgr Delmas, *Tous disciples-missionnaires*, § 6.

7 Pape François, *Amoris laetitia*, § 279.

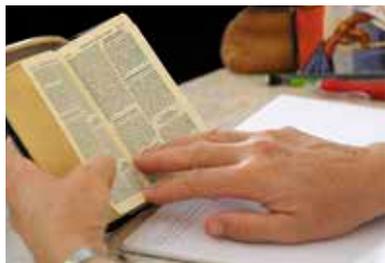
8 Cf. Mgr Delmas, *Les orientations de la catéchèse*, p.3, juin 2015.

9 Cf. saint Jean-Paul II, *Catechesi tradendae*, § 27.

"Il est donc nécessaire d'être conforté pour grandir dans la responsabilité de disciples-missionnaires. Pour cela, je vous encourage à aller au cœur de la foi en vous laissant enseigner par l'Église."
Mgr Delmas,
Tous disciples-missionnaires, § 1



Afin de servir une véritable dynamique, cette démarche apporte une aide concrète pour appeler et former des catéchistes, suivre et accompagner des familles, valoriser la mission des parents comme éducateurs de la foi de leurs enfants et les aider peu à peu à devenir sujets actifs de la catéchèse.



Décision 10 Appeler des fidèles laïcs à suivre des formations théologiques et pastorales

Appeler, au niveau paroissial, les baptisés à suivre des formations telles que les parcours proposés par les services diocésains.

Appeler, au niveau diocésain, des baptisés à engager une formation théologique à l'UCO.

ÉDQUER ET FORMER

Décision 11 Accompagner les jeunes dans leur foi et leur discernement vocationnel¹⁰

Inviter les jeunes, particulièrement après le sacrement de confirmation, à se former dans une perspective de croissance qui intègre toutes les dimensions de leur personne et qui les conduise à un projet de vie appuyé sur des choix libres et responsables : formation catéchétique, vie d'équipe (paroisse, établissement catholique d'enseignement, aumônerie, mouvement), découverte de l'accompagnement spirituel, des charismes et spiritualités, des divers états de vie, etc.

Cette formation comprend une action de service choisie par le jeune : engagement caritatif, temps de service international, animation d'équipe de catéchèse, animation liturgique, etc.

Le service "Jeunes" et les relais jeunes des doyennés, en lien avec les mouvements éducatifs, aident et veillent à la mise en œuvre de cette décision qui peut s'accompagner localement d'une célébration d'envoi en mission.

Dans l'ensemble du diocèse, accompagner la réception de l'exhortation apostolique issue de la XV^e assemblée générale ordinaire du synode des évêques (2018) ayant pour thème : "Les jeunes, la foi et le discernement des vocations". Porter une attention spécifique aux éléments qui favorisent le déploiement d'une pastorale vocationnelle.

Décision 12 Proposer une formation pour les jeunes adultes sur l'engagement dans la vie de couple

Confier aux services "Jeunes" et "Famille" l'élaboration d'un parcours de formation d'une vingtaine d'heures sur l'affectivité, l'amour, la sexualité, la communication, la liberté, la volonté, le mariage civil, le sacrement du mariage.

Ce parcours sera proposé aux étudiants et jeunes professionnels, dans les établissements d'enseignement supérieur, les aumôneries d'étudiants, les foyers de jeunes travailleurs.

Décision 13 **Mettre en œuvre un parcours d'éducation affective, relationnelle et sexuelle (EARS)**

Concevoir et déployer un parcours d'éducation affective, relationnelle et sexuelle, à destination des enfants et des jeunes, avec l'aide des services "Famille", "Jeunes", "Foi" et la Direction diocésaine de l'Enseignement catholique.

Décision 14 **Promouvoir le sacrement du mariage**

Demander aux responsables de la préparation au baptême, de l'éveil à la foi et de la catéchèse de présenter le sens du sacrement du mariage aux jeunes parents. Confier au service "Famille" la réalisation de supports (clips pédagogiques) pour soutenir cette démarche.

Confier au service "Famille" la promotion d'initiatives qui soutiennent les couples, les parents, les familles dans les différentes étapes de leur vie. Notamment, éditer pour les couples se préparant au sacrement du mariage et les parents demandant le baptême de leur enfant, un livret qui présente les propositions de la paroisse, du diocèse et des mouvements familiaux. Ce livret sera également mis à la disposition des parents demandant l'éveil à la foi ou la catéchèse pour leurs enfants.

Décision 15 **Former les familles au témoignage**

Proposer une formation au témoignage et à la communication pour aider des couples à rendre compte du sacrement du mariage auprès d'enfants, de jeunes, d'adultes. Cette formation est mise en place par le service "Famille" en lien avec les mouvements familiaux.

Encourager les baptisés à promouvoir la vision chrétienne de la famille auprès des organismes publics et associatifs impliqués dans les questions familiales, en lien avec les mouvements familiaux.

Décision 16 **Renforcer le lien entre paroisses et établissements catholiques d'enseignement**

Veiller à la participation effective du curé ou de son délégué au conseil d'établissement. Réciproquement, inviter les chefs d'établissements à une rencontre annuelle avec l'équipe d'animation paroissiale (EAP) et les acteurs pastoraux concernés.

Aider, dans leur mission de proposition de la foi et d'animation de la catéchèse, les établissements catholiques d'enseignement par l'envoi de laïcs en mission ecclésiale (LEME) en veillant à l'implication des enseignants et des parents.

Faire connaître la *Charte de l'Enseignement catholique diocésain* qui promet :

- une école ouverte à tous ;
- une école qui grandit la personne ;
- une école qui annonce l'Évangile ;
- une école laboratoire d'humanité ;
- une école engagée riche de son histoire.

“La pastorale familiale doit faire connaître par l'expérience que l'Évangile de la famille est une réponse aux attentes les plus profondes de la personne humaine : à sa dignité et à sa pleine réalisation dans la réciprocité, dans la communion et dans la fécondité.”
Pape François,
Amoris laetitia, § 201



JÉSUS DEMEURE AVEC NOUS



Quand ils approchèrent du village où ils se rendaient, Jésus fit semblant d'aller plus loin. Mais ils s'efforcèrent de le retenir : *“Reste avec nous, car le soir approche et déjà le jour baisse.”*

Il entra donc pour rester avec eux. Quand il fut à table avec eux, ayant pris le pain, il prononça la bénédiction et, l'ayant rompu, il le leur donna. Alors leurs yeux s'ouvrirent, et ils le reconnurent, mais il disparut à leurs regards. Ils se dirent l'un à l'autre : *“Notre cœur n'était-il pas brûlant en nous, tandis qu'il nous parlait sur la route et nous ouvrait les Écritures ?”* (Lc 24,28-32).

Une Église diocésaine qui célèbre, se ressource, vit la communion et fait corps

Le chemin d'Emmaüs est fini, les disciples sont arrivés, ils demandent à Jésus de rester avec eux. Et Jésus leur obéit, il entre avec eux pour se mettre à table. Alors ils le reconnaissent à la fraction du pain, leurs yeux s'ouvrent. C'est le temps de la **célébration**. Auprès de Jésus, les disciples vivent un véritable **ressourcement**. Avec Jésus, ils forment déjà une petite communauté, ils sont en communion, **ils font corps**. Par la suite, les premiers chrétiens seront toujours fidèles à la fraction du pain et aux prières (cf. Ac 2,42).

Nous le croyons, l'eucharistie est un acte du Christ qui se rend réellement présent à ses disciples, à son Église. C'est comme le sceau d'appartenance

à la communauté chrétienne. Le Christ nous entraîne dans une vie de gratitude, une vie eucharistique. Il nous invite à être des artisans de paix et de communion, comme il l'a demandé à son Père avant de mourir: *“Qu'ils deviennent ainsi parfaitement un, afin que le monde sache que tu m'as envoyé, et que tu les as aimés comme tu m'as aimé”* (Jn 17,23). Les ministres ordonnés – évêques, prêtres et diacres – sont au service de la communion entre tous.

Dans nos existences bousculées, nous avons besoin de nous mettre à l'écart, de temps en temps, pour reprendre souffle. Nous avons aussi besoin de nous retrouver avec d'autres chrétiens pour progresser dans la foi. Dans les rencontres et les événements que nous

vivons, Dieu veut nous parler: sa Parole, reçue dans le silence ou partagée en équipe, peut éclairer nos choix et nos décisions.

Catholiques du diocèse d'Angers, des communautés monastiques nous offrent un espace de silence et de prière. Des lieux de pèlerinage et de ressourcement sont à notre disposition. Depuis le concile Vatican II, dimanche après dimanche, des équipes liturgiques préparent avec soin les célébrations de nos paroisses. À la suite du synode diocésain de 2007 sont nées des “fraternités paroissiales” qui répondent au besoin de faire corps entre nous. Nous sommes invités à intensifier et à promouvoir tout ce qui peut renouveler notre vie et notre communion dans l'Esprit.

CÉLÉBRER

Décision 17 **Approfondir le sens du dimanche et de la messe dominicale**

En s'appuyant sur un document de référence tel que *Les rassemblements dominicaux - Pistes pour un discernement*¹¹, valoriser et déployer le sens du dimanche et du rassemblement eucharistique dominical, à partir des quatre pistes suivantes:

- le dimanche, jour donné pour célébrer;
- le dimanche, jour de l'eucharistie;
- le dimanche, jour habituel du rassemblement ecclésial;
- le dimanche, jour de l'initiation chrétienne.

Proposer une catéchèse sur ce que signifie “vivre selon le dimanche”¹² à destination des familles, parents et enfants, à l'occasion des “dimanches autrement” ou des “messes des familles”.

“S'il y a un moment de notre semaine où l'expression communautaire de la foi se réalise, c'est bien lors de nos rassemblements dominicaux... Ces rassemblements sont vitaux pour aller au cœur de la foi et pour être envoyés.”

Mgr Delmas,

Tous disciples-missionnaires, § 2

¹¹ Cf. *Documents Épiscopat*, n°s 9-10, 2011.

¹² Mgr Delmas, *Tous disciples-missionnaires*, § 2.



D.R.

“Il faut se fier à Jésus et s’en remettre à lui pour marcher sur ses traces. Le pape François écrit : *“La foi non seulement regarde vers Jésus mais regarde du point de vue de Jésus, avec ses yeux : elle est une participation à sa façon de voir.”* Le baptême fait de nous un être nouveau dans le Christ.”
Mgr Delmas,
Tous disciples-missionnaires, § 4

Décision 18 Privilégier et mettre en valeur le rassemblement eucharistique du dimanche

Confier régulièrement l’animation de l’eucharistie dominicale aux jeunes confirmants ou confirmés, ainsi qu’à de jeunes parents, à de jeunes familles.

Instaurer, par paroisse et pour chaque grand temps liturgique (Avent, Noël, carême, semaine sainte, temps pascal), une soirée conduite par le curé, pour la préparation globale des différentes célébrations, en lien avec les équipes liturgiques existantes.

Confier régulièrement la rédaction des intentions de prière universelle à différents groupes présents sur la paroisse, aux communautés ecclésiales de base, aux diacres, etc.

En veillant à l’accueil des différentes sensibilités, inviter les mouvements, si leur temps fort est organisé un dimanche, à participer de manière active à la messe paroissiale la plus proche.

SE RESSOURCER

Décision 19 Créer, au niveau diocésain, un pôle “vie spirituelle”

Confier au service “Formation permanente” la création d’un pôle “vie spirituelle”. Ses objectifs sont :

- Stimuler le désir de nourrir sa vie spirituelle.
- Faire connaître la diversité des propositions (prière, ressourcement, retraite, jeûne) qui existent pour soutenir la vie spirituelle, dans les paroisses, les communautés religieuses, les communautés nouvelles, les mouvements, les sanctuaires, les pèlerinages.
- Promouvoir l’accompagnement spirituel personnel. Pour cela, soutenir l’appel et la formation d’accompagnateurs spirituels. Les inviter à relire leur pratique.
- Favoriser des temps de relecture personnelle ou en équipe. Faire connaître les différents moyens utilisés dans les mouvements ou les communautés. Rédiger des fiches pratiques avec des repères bibliques et théologiques, hérités de la tradition spirituelle de l’Église.

Décision 20 Valoriser l’accueil spirituel

Confier à quelques lieux du diocèse une mission d’accueil spirituel visible et repérable comme par exemple la chapelle Notre-Dame-de-Pitié à la cathédrale, les églises Notre-Dame de Cholet et Saint-Pierre de Saumur, le sanctuaire Notre-Dame de Béhuard, etc. Les communautés présentes en ces lieux veilleront à :

- Prévoir régulièrement la célébration de l’eucharistie et de la liturgie des Heures, ainsi que des temps d’adoration eucharistique.
- Favoriser des permanences quotidiennes avec un prêtre pour un dialogue ponctuel ou pour la célébration du sacrement de la réconciliation et de la pénitence.

Mettre en place des équipes d’accueil dans certaines églises où les visiteurs sont nombreux.

Décision 21 **Vivre un temps de ressourcement dans une abbaye**

Encourager les chrétiens de tous âges à faire l'expérience d'un temps de ressourcement (24 h ou plus) dans une abbaye, une communauté religieuse ou un sanctuaire, en Anjou ou ailleurs. Penser à y inviter également les catéchumènes, les néophytes et les "recommençants".

VIVRE UNE "COMMUNION MISSIONNAIRE"¹³

Décision 22 **Faire découvrir aux familles chrétiennes qu'elles sont "Églises domestiques"**¹⁴

Proposer un document à destination des familles chrétiennes présentant l'enseignement de l'Église sur la famille comme "Église domestique". Par la prière, le pardon, l'échange et les engagements de ses membres, la famille est appelée à rayonner de l'Évangile du Christ en permettant à chacun de grandir dans la vie, la foi et l'amour.

Ce document sera élaboré par le service "Formation permanente", en lien avec le service "Famille" et les mouvements familiaux.

Décision 23 **Renforcer le développement de "communautés ecclésiales de base"**¹⁵

Au sein de chaque paroisse, sous l'impulsion du curé, des diacres, de l'EAP, faire émerger dans chaque village ou quartier une ou des communautés ecclésiales de base comme présence chrétienne de proximité. Ces équipes sont un lieu d'échange fraternel, d'accueil de la Parole de Dieu, de prière, de service du frère et de soutien pour chacun dans sa vie de disciple-missionnaire.

Avec l'EAP, suggérer à ces communautés ecclésiales de base des actions concrètes à mener dans le sens d'une première annonce à "toutes les périphéries".¹⁶

Décision 24 **Favoriser la fondation d'équipes de mouvements pour les jeunes adultes**

Dans les parcours de préparation au sacrement du mariage ou du baptême d'un enfant, intégrer au moins une rencontre après la célébration du sacrement, pour en faire la relecture et pour évoquer l'éducation des enfants. Appeler couples et parents à participer à une vie d'équipe.

Proposer des temps de rencontre pour des personnes seules ou isolées. Les inviter à rejoindre une équipe de mouvement.

¹³ Saint Jean-Paul II, *Christi fideles laici*, § 32.

¹⁴ Pape François, *Amoris lætitia*, § 290.

¹⁵ Le terme "communautés ecclésiales de base" est le nouveau nom des "fraternités paroissiales".

¹⁶ Pape François, *Evangelii gaudium*, § 20.

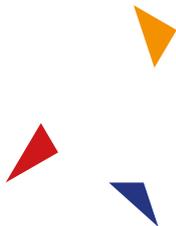


Corinne MERCIER / CIRIC

"C'est par la fraternité de ses membres que l'Église est appelée à rendre témoignage de son espérance dans le monde... A l'heure où les territoires évoluent, où l'individualisme s'accroît, où les rythmes s'accélèrent, les fraternités paroissiales que j'ai impulsées relèvent le défi de la proximité."
Mgr Delmas,
Tous disciples-missionnaires, § 7



D.R.



Décision 25 Poursuivre l'expérience des visitations

Entre paroisses, mouvements, communautés religieuses, établissements catholiques d'enseignement, renouveler l'expérience des visitations vécues au cours de la démarche synodale. Animées par l'Esprit Saint, elles permettent de rendre grâce : Dieu agit au cœur des communautés quand elles accueillent sa Parole, une Parole qui les rend fécondes ! Elles offrent l'occasion d'être témoins des belles initiatives missionnaires vécues en chaque lieu, et renforcent le désir d'être, ensemble, des disciples-missionnaires.

FAIRE CORPS

Décision 26 Soutenir les laïcs en mission ecclésiale (LEME) et les membres des EAP

Veiller à ce que soit assurée pour chaque LEME une formation initiale sur la mission, l'animation pastorale et l'organisation du diocèse. Cette formation se poursuit tout au long de sa mission sur la foi, la Parole de Dieu, la prière, l'Église. Cette attention est portée par le vicaire ou le délégué épiscopal.

- Il veille à un accompagnement mensuel par le référent pastoral pour discerner, relire, prioriser les activités pastorales.
- De même, il est attentif à ce que le LEME ait des temps de partage et de prière réguliers avec des prêtres et d'autres laïcs exerçant une responsabilité pastorale, notamment au sein de l'EAP, ainsi que des temps réguliers de relecture pastorale à plusieurs LEME une fois par trimestre, organisés par les services diocésains.
- Il veille au ressourcement spirituel personnel de chaque LEME.

Le curé veillera à la formation et au ressourcement des membres de son EAP par des temps de récollection, de relecture pastorale, etc.

Décision 27 Conforter la mission des diacres

Appeler les diacres à participer à la fondation et à l'accompagnement de communautés ecclésiales de base.

Les soutenir dans leur mission d'annonce de l'Évangile, du service du frère et de présence aux périphéries de la société, dans l'esprit de l'exhortation *Evangelii gaudium*, en témoignant de la vie et des aspirations des hommes dans les communautés chrétiennes et les célébrations.

Renforcer leur mission de présence et de soutien à toutes les familles, dans l'esprit de l'exhortation *Amoris laetitia* et selon les orientations diocésaines concernant la famille.

Promouvoir des rencontres régulières de partage et de prière avec les prêtres et les laïcs exerçant une responsabilité pastorale.

Encourager les diacres à consacrer du temps pour leur formation continue, en participant notamment aux propositions diocésaines et inter-diocésaines.

Décision 28 Aider les prêtres à vivre ensemble leur mission

Favoriser l'unité du *presbyterium*, en réunissant plusieurs fois par an, à l'initiative de l'évêque, les prêtres en activité pour un temps de ressourcement, d'information, de formation et de fraternité. Par ailleurs, tous les prêtres sont invités à vivre un temps commun de quelques jours, une fois par an.

Encourager les prêtres à consacrer du temps pour leur formation continue, aux niveaux théologique, pastoral, homilétique, organisationnel et de l'animation des ressources humaines.

Inciter les prêtres volontaires à se constituer en "équipe pastorale" pour porter ensemble leurs missions et partager une vie de prière et de fraternité.

Donner la possibilité aux curés d'appeler un(e) assistant(e) paroissial(e), qui les aide dans l'exercice de leur charge pastorale, afin de coordonner les services pastoraux, planifier les événements paroissiaux, gérer les demandes sacramentelles, etc.



JÉSUS NOUS ENVOIE



Le Christ ordonne aux Apôtres "Allez par le monde entier, proclamez l'Evangile à toutes les créatures".
guy FLEURY/CRIC

18 “Notre cœur n’était-il pas brûlant en nous, tandis qu’il nous parlait sur la route et nous ouvrait les Écritures ?” À l’instant même, ils se levèrent et retournèrent à Jérusalem.

Ils y trouvèrent réunis les onze Apôtres et leurs compagnons, qui leur dirent :

“Le Seigneur est réellement ressuscité : il est apparu à Simon-Pierre.”

À leur tour, ils racontaient ce qui s’était passé sur la route, et comment le Seigneur s’était fait reconnaître par eux à la fraction du pain. Comme ils en parlaient encore, lui-même fut présent au milieu d’eux, et leur dit : “La paix soit avec vous !”

(Lc 24,32-36)

Une Église diocésaine qui appelle, sert et témoigne

Les disciples d'Emmaüs reprennent la route. La présence du Ressuscité les a remis debout! **“Ils se lèvent”!** Ils ne peuvent pas garder pour eux ce qu'ils ont reçu et repartent à Jérusalem pour retrouver l'Église. Ils confrontent leur expérience au témoignage des apôtres: *“Le Seigneur est réellement ressuscité, il est apparu à Simon-Pierre”*. Ensemble, ils vont de nouveau rencontrer le Christ: *“Comme ils parlaient encore, Jésus fut présent au milieu d'eux!”*

C'est le temps de la mission et de l'envoi: le Christ **appelle**. Dans l'Évangile, cet appel prend souvent la figure du **service** des plus démunis: *“J'avais faim et vous m'avez donné à manger...”* (Mt 25,35). Le disciple devient ainsi missionnaire, il **témoigne** du Seigneur ressuscité. Il est invité à accueillir dans la foi le témoignage des apôtres choisis

par le Seigneur. C'est ainsi que l'Esprit **réconforte** et **stimule** l'Église du Christ.

Nous le croyons, l'Église est *“missionnaire par nature”*¹⁷. Le pape François appelle notre Église à être *“une Église en sortie”*. Dans son exhortation *Evangeliî Gaudium* (§120), il invite tous les baptisés, disciples du Christ Vivant, à devenir missionnaires: *“Chaque baptisé est un sujet actif de l'évangélisation... Tout chrétien est missionnaire dans la mesure où il a rencontré l'amour de Dieu en Jésus Christ.”*

Catholiques du diocèse d'Angers, au début de notre démarche synodale, notre évêque nous rappelait: *“Les ouvriers pour l'évangélisation ne seront jamais assez nombreux. Il est bon de se redire cette vérité: la responsabilité missionnaire n'est pas réservée à quelques rares élus... Notre Église se*

*réjouit de tous ses enfants qui cherchent à répondre à la mission confiée*¹⁸.”

Notre Église diocésaine bénéficie du charisme et du témoignage des nombreux religieux dont les congrégations sont nées chez nous. Nous sommes les héritiers d'un riche passé missionnaire. Comme saint René Goupil, des missionnaires sont partis au loin porter la Bonne Nouvelle. Comme sainte Jeanne Delanoue, d'autres sont restés en Anjou pour servir les pauvres. D'autres enfin ont été des saints de la vie quotidienne, *“des saints de la porte d'à côté”*¹⁹.

Présents au service du frère, lieu de rencontre du Ressuscité, présents aux périphéries, en dialogue avec le monde, ouverts à la dimension universelle, devenons pleins d'allant et d'élan: **“À l'instant même, ils se lèvent.”**

APPELER

Décision 29 Inviter tout baptisé à devenir disciple-missionnaire

Diffuser des supports, des brochures et des documents en ligne, proposés par le service “Formation permanente”, pour aider les baptisés de l'Anjou à se reconnaître disciples-missionnaires.

Par le biais d'une lettre envoyée par le service “Foi”, inviter largement au sacrement de la confirmation, sacrement de l'appel à devenir témoin de l'Évangile, en parole et en action.

“La proposition de la foi n'est possible que si des témoins se lèvent et parlent. Or, précisément, vous êtes les témoins de la vie évangélique capable d'éclairer nos contemporains.”

Mgr Delmas,

Tous disciples-missionnaires, § 6

¹⁷ Concile Vatican II, *Ad gentes*, § 2.

¹⁸ Mgr Delmas, *Tous disciples-missionnaires*, § 6.

¹⁹ Pape François, *Gaudete et exsultate*, § 7.

“C’est la paroisse qui offre la contribution principale à la pastorale familiale. Elle est une famille de familles, où les apports de petites communautés, associations et mouvements ecclésiaux s’harmonisent.”
Pape François,
Amoris laetitia, § 202



D.R.

Décision 30 **Constituer une commission Familles dans chaque paroisse**

Créer une commission Familles qui aide les époux à prendre soin de leur couple, à aborder l’éducation des enfants, à rencontrer d’autres familles (lieux d’échanges, vie d’équipe), à vivre des temps forts (par exemple un événement annuel pour les familles), à proposer la catéchèse pour tous les âges de la vie, à rejoindre des formations, à participer activement à la vie de l’Église.

Cette commission peut être ainsi composée : un animateur de préparation au mariage, un animateur de préparation au baptême des enfants, un catéchiste, un animateur KTA, un membre de la communauté éducative d’un établissement catholique d’enseignement, un responsable de mouvement, une personne sensible aux familles en difficulté...

Elle se réunit au moins trois fois par an pour échanger sur les réalités des familles vivant sur la paroisse, favoriser le lien entre les acteurs et émettre des propositions pastorales. Elle rend compte de sa mission à l’équipe d’animation paroissiale.

Décision 31 **Constituer une “équipe ressource familles” dans chaque doyenné**

Les missions de cette équipe peuvent être :

- soutenir les commissions Familles des paroisses du doyenné pour accompagner les couples dans les différentes étapes de leur vie conjugale et leur responsabilité parentale ;
- orienter les couples et les familles vivant une épreuve vers les propositions des mouvements, des communautés, des associations ou vers des professionnels. Leur proposer de rencontrer d’autres couples vivant ou ayant vécu la même épreuve ;
- accueillir les personnes souhaitant un échange à propos d’une crise conjugale.

Les membres de cette équipe sont appelés par les curés, en concertation avec les EAP et les commissions Familles, avec lesquelles elles sont en lien. Ces membres (3 ou 4 personnes) peuvent être :

- des professionnels, en exercice ou jeunes retraités : conseiller conjugal, médiateur, médecin, assistant social, psychologue, prêtre...
- des personnes reconnues pour leurs qualités d’écoute et d’accompagnement, et ayant suivi une formation à la relation d’aide...

L’évêque appellera des personnes ressources pour éclairer le discernement des situations pastorales et sacramentelles des chrétiens divorcés vivant en couple, dans la continuité de l’exhortation *Amoris laetitia*.



Décision 32 Appeler au ministère ordonné

Inviter chaque paroisse, mouvement, communauté religieuse, établissement d'enseignement, aumônerie, à interpeller chaque année des jeunes et des adultes, afin qu'ils réfléchissent au don de leur vie pour le service de l'Évangile et de l'Église comme prêtre. Le service "Jeunes - pastorale des vocations" proposera une lettre d'interpellation pour aider chaque communauté à relayer l'appel de Dieu à devenir prêtre.

Favoriser l'accompagnement des rassemblements de jeunes par des prêtres qui, par leur présence, témoignent du don de leur vie à la suite du Christ (Taizé, Lourdes, Festival de la jeunesse, marche des Causses, camps ski-bible, camps d'été).

Continuer et approfondir le discernement entre l'évêque et les communautés, pour proposer le ministère de diacre permanent.

Décision 33 Appeler à la vie consacrée

Continuer à proposer la vie consacrée à de jeunes adultes désireux de donner leur vie à Dieu au service de l'évangélisation dans notre Église diocésaine; sans exclusion, dans la fidélité à l'Esprit et aux besoins d'aujourd'hui, la possibilité de fonder de nouvelles communautés.

Encourager les communautés religieuses à inviter les baptisés à prier avec elles et à partager leur charisme. Elles ont un trésor à partager en apportant leur savoir-faire et leur témoignage, en particulier pour l'initiation à la prière, à l'écoute de la Parole de Dieu, au service du frère. Les inviter à rencontrer les paroisses où il n'y a plus de communautés religieuses.

Inviter des personnes consacrées lors des rassemblements de jeunes.

SERVIR

Décision 34 Créer dans chaque paroisse une "équipe diaconie"

Encourager, par la création d'une équipe diaconie, l'ensemble de la communauté paroissiale à prendre soin des membres souffrants du Corps du Christ et à construire l'Église avec les plus pauvres. En confier si possible la responsabilité à un diacre.

Cette équipe diaconie veille à la présence aux malades et personnes isolées, au soutien des personnes dans toutes formes de précarité, aux partenariats avec les mouvements caritatifs, les communautés religieuses, les établissements catholiques d'enseignement. Elle fait également le lien avec les organismes non confessionnels concernés et met en valeur la "Journée mondiale des pauvres" instituée par le pape François.

"Chacun est disciple-missionnaire. Cela vaut de manière particulière pour ceux ou celles qui sont appelés à une vie de consécration spéciale. Je pense aux religieuses, religieux et également à ceux qui sont appelés à être prêtres.

Regardez cette générosité avec laquelle de nombreuses vocations religieuses et presbytérales se sont levées dans notre diocèse.

Cette générosité n'a pas disparu..."

Mgr Delmas,
Tous disciples-missionnaires, § 9



D.R.

"Le Christ nous révèle à nous-mêmes. Il est le chemin d'une humanisation véritable. Nous le savons et nous en vivons. En même temps, nous sommes les artisans de la promotion d'une authentique dignité humaine auprès de ceux qui nous entourent."

Mgr Delmas,
Tous disciples-missionnaires, § 5



Cette équipe peut être ainsi composée : un représentant du service paroissial des malades, un représentant des mouvements caritatifs, un professionnel de la santé, un(e) religieux(se), un représentant des fraternités paroissiales, un jeune engagé dans le service du frère...

Avec l'aide du service "Santé et solidarités", elle fait connaître toutes les belles initiatives au service du frère (par exemple à la manière des vidéos "Osons la Fraternité").

Décision 35 Former et veiller ensemble aux ressources financières de la mission

Développer une communication pour renouveler l'image de l'Église et promouvoir sa place dans la société, afin d'aider les chrétiens à parler plus aisément des besoins financiers nécessaires à la mission, sans ôter la joie de la gratuité.

Sensibiliser tous les acteurs pastoraux aux enjeux de leur implication dans la communication sur les ressources financières des paroisses et du diocèse.

Le projet missionnaire (cf. Décision 36) de la paroisse doit intégrer une communication adaptée sur les moyens de sa mise en œuvre pour rejoindre le plus grand nombre afin que tous prennent conscience de l'importance de leur générosité.

TÉMOIGNER

Décision 36 En paroisse, élaborer un projet missionnaire

Établir, pour cinq ans, un projet missionnaire, révisable chaque année. Ce projet prend la suite du projet d'actions pastorales et invite toute la paroisse à se constituer en communauté de disciples-missionnaires.

Il s'élabore et se relit régulièrement avec le conseil pastoral paroissial²⁰ ou une assemblée paroissiale.

Ce projet recentre la mission de l'EAP sur le discernement des actions missionnaires et l'appel d'acteurs ecclésiaux. L'EAP met en œuvre ce projet avec l'ensemble des services paroissiaux et veille à la formation continue des membres impliqués.

Le projet missionnaire peut mettre en œuvre des temps forts, comme l'organisation d'une semaine d'évangélisation.

Il peut aussi mettre en œuvre des projets plus conséquents en partenariat avec les autres paroisses du doyenné, espace favorable d'entraide pastorale pour partager les bonnes idées et mutualiser les forces vives : formations, préparations sacramentelles, pastorale des jeunes, aumôneries de la santé, service du frère, etc.

²⁰ Un conseil pastoral paroissial est une instance où les fidèles laïcs participent à l'activité pastorale de l'Église (cf. canon 536). Il réfléchit à l'action pastorale, l'évalue et fait des propositions (cf. *Livret de formation des EAP*, page 37).

Décision 37 Inviter chaque mouvement d'Église à approfondir son charisme propre

En dialogue avec les autres mouvements et pour aider ses membres à grandir dans leur vocation d'appel à la sainteté, appeler chaque mouvement à redéployer son charisme fondateur, avec la nécessité d'une authentique formation humaine et chrétienne pour une vraie fécondité missionnaire. L'apostolat organisé est un bien précieux pour répondre aux *"situations nouvelles dans l'Église comme dans le monde, dans les réalités sociales, économiques, politiques et culturelles qui exigent aujourd'hui, de façon toute particulière, l'action des fidèles laïcs"* (saint Jean-Paul II, *Christifideles laici*, § 3)²¹.

Décision 38 Poursuivre l'ouverture à la dimension universelle de l'Église diocésaine

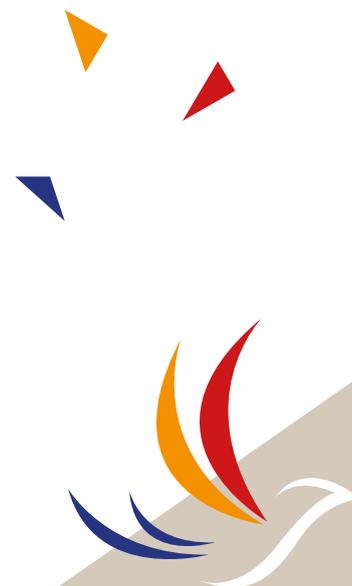
En fidélité à l'histoire missionnaire de notre diocèse, ouvrir plus largement les responsabilités ecclésiales à des chrétiens d'autres cultures.

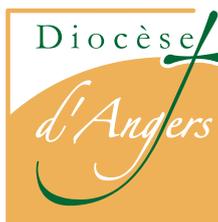
Poursuivre les échanges avec les diocèses étrangers (jumelages en impliquant les paroisses, accueil de prêtres et religieux étrangers en pastorale d'été et en mission d'études).

S'appuyer sur la dimension internationale des congrégations angevines et partager les expériences et initiatives concernant la Mission universelle.

Développer l'action de la délégation à l'éducation universelle, au développement, à l'engagement solidaire (projet EUDES) au sein des établissements catholiques d'enseignement.

²¹ Mgr Delmas, *Lettre pastorale aux mouvements*, mai 2017.





Jésus leva les yeux au ciel et dit :
*“De même que tu m’as envoyé dans le monde, moi aussi,
je les ai envoyés dans le monde... Je ne prie pas seulement pour ceux
qui sont là, mais encore pour ceux qui, grâce à leur parole, croiront en moi.
Que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et moi en toi.
Qu’ils soient un en nous, eux aussi, pour que le monde croie que tu m’as envoyé.”*
(Jn 17,18..21)

